



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vaccination des personnes précaires et des sans-abris

Question écrite n° 38155

Texte de la question

Mme Valérie Bazin-Malgras attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la problématique particulière de la vaccination des personnes les plus précaires et des sans-abris, qui sont à la fois éloignés des circuits traditionnels de vaccination et très à risque de décès du fait de leur situation sanitaire difficile. En effet, alors que près de 300 000 personnes en France vivent dans la rue et que la crise sanitaire a entraîné de nouvelles personnes dans la précarité, cette population fragile est de fait exclue du processus vaccinal dans la mesure où plus d'un sans-abri sur dix n'a aucune couverture médicale. Or, sans carte vitale, il n'y a actuellement pas de vaccination possible. En outre, il est tout à fait prioritaire de s'assurer que ces publics, qui n'ont pas facilement accès à internet et sont généralement éloignés des préoccupations médicales, puissent être sensibilisés à l'intérêt de se faire vacciner et accompagnés jusqu'à la vaccination effective. Si l'État lui donne les moyens d'assurer la chaîne du froid des vaccins, le Samu social pourrait jouer le rôle de médiation dans ce processus en organisant la vaccination dans les centres de soins et d'hébergement, et en dépêchant des équipes mobiles qui pourraient proposer la vaccination au plus près de ces personnes. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour favoriser la vaccination des personnes les plus précaires et des sans-abris.

Texte de la réponse

Afin de faciliter l'accès des personnes sans-abri à la vaccination, il leur est possible depuis le 28 janvier de recevoir une injection de vaccin contre la Covid-19 en centre de vaccination sans présentation de carte vitale. Des associations d'aides aux sans-abri, dont le SAMU social ou encore Médecins sans frontières, en lien avec les agences régionales de santé, ont déployé des équipes mobiles de vaccination vers les centres d'hébergement et dans le cadre des maraudes, afin de porter les dispositifs de vaccination au plus près des plus précaires.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Bazin-Malgras](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38155

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 avril 2021](#), page 3233

Réponse publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 7997